

## Actualités du Contrat de canal

L'élaboration du contrat de canal s'est poursuivie en 2018 et en ce tout début d'année avec :

- **La définition des objectifs** : en lien avec les ateliers d'octobre et de novembre derniers, auxquels vous avez peut-être participé, nous avons produit une première version des objectifs du futur contrat, que nous vous présentons page suivante. Ils sont encore amendables en fonction de vos retours ;
- **Production d'un arbre d'objectifs et pistes d'actions** du contrat de canal (encore en projet), qui constituera le « squelette » du programme d'action ;
- **Initiation du travail sur les actions** qui pourront être inscrites dans le contrat de canal.

L'élaboration du contrat de canal est donc toujours en cours, pour une **formalisation d'un programme d'actions prévue vers la fin de l'année 2019**. Dans ce cadre, nous vous solliciterons pour détailler les actions que vous voudriez voir inscrites dans le contrat de canal. Enfin, je profite de cette lettre pour vous informer de l'arrivée de Camille BOSIO dans l'équipe technique du SICAS. Formée au développement agricole et à la gestion des systèmes d'irrigation gravitaires à Montpellier, elle prend en charge la poursuite de l'animation de l'élaboration du contrat de canal. Bienvenue à elle !

Gisèle RAVEZ  
Présidente du SICAS

### Pourquoi économiser de l'eau ?

La conjoncture des dernières années nous pousse à **nous organiser** afin de **nous adapter** aux changements à venir. En effet, en prévision du **changement climatique**, notre territoire va connaître une **augmentation de la pression sur ses ressources en eau** de manière générale.

Les **besoins en eau des plantes** vont augmenter et il est probable que de **nouveaux besoins en eau brute** émergent, notamment afin d'alléger la pression sur les nappes, **ressources d'eau potable**. De plus, il est estimé que ce changement climatique va induire une **modification des régimes des pluies** et des périodes de sécheresse plus récurrentes et plus longues.

Toutefois ces évolutions seront progressives et peuvent être **anticipées** par le territoire **afin de s'y adapter**. La **modernisation** des canaux et l'ajustement de leur **gestion** ont déjà permis de **diminuer la pression sur la ressource** tout en maintenant un service satisfaisant. En poursuivant ces démarches, notre territoire assurera la pérennité de ses canaux et de leurs services.

Aujourd'hui, la pression sur le système durancien est encore **peu visible à l'échelle du territoire Comtat-Nord Alpilles**. Cependant les territoires de moyenne Durance sont **déjà impactés par la raréfaction** de la ressource. Et bien que notre territoire ne soit pas concerné de la même manière, nous pouvons nous inspirer des actions inscrites dans leur contrat de canal pour répondre en partie à nos problématiques communes.

Le renouvellement des **concessions du système Durance** prévu en **2052** doit être présent dans nos esprits pour mieux l'anticiper. Il s'inscrira dans un contexte où les différents usages (agricoles, hydroélectricité, eau potable, etc.) ont fortement changé depuis 1955. Il n'échappe à personne que l'agriculture a fortement muté depuis, enregistrant des baisses de surfaces cultivées alors que dans le même temps, de nouveaux besoins ont émergé comme le tourisme ou encore le soutien d'étiage des cours d'eau. C'est en tenant compte de ces nouveaux équilibres économiques que les discussions propres à la future concession du fleuve Durance se tiendront.



**Camille BOSIO**,  
animatrice du  
contrat de  
canal Nord-  
Alpilles

Formée à Montpellier Supagro en développement rural et gestion de l'eau, Camille est en poste au SICAS depuis mars 2019.

Elle prend la suite d'Ophélie PRATX pour l'élaboration du contrat de canal.

Si vous avez des questions, propositions d'actions etc. Camille vous répondra au 07 84 91 27 58.

## Objectifs du contrat de canal

Les objectifs du contrat de canal ont récemment été validés avec les partenaires institutionnels, le Directoire et les acteurs du territoire. Ils se structurent autour de quatre axes permettant d'aborder l'ensemble des thématiques d'actions potentielles, repérées sur le territoire.

Ces objectifs augurent des pistes d'intervention, qui seront volontaires et ne comportent donc rien d'obligatoire ! Ils ne prendront vie que s'ils sont associés à des actions, au regard des besoins du territoire, c'est-à-dire de vos besoins. Au cours des mois prochains, nous allons identifier avec vous les actions qui pourraient répondre à ces objectifs.



### Axe A - Ressource/ desserte en eau brute

**A1 : Maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages et infrastructures de desserte en eau brute**

**A2 : Adapter le mode de desserte en eau aux usages**

**A3 : Optimiser la consommation en eau des canaux en jouant principalement sur la distribution**

**A4 : Etendre la desserte et les usages de l'eau brute**



### Axe B - Aménagement du territoire

**B1 : Intégrer les canaux d'irrigation dans les documents d'aménagement du territoire et les procédures d'urbanisme**

**B2 : Anticiper la cohérence entre aménagement du territoire et présence/développement du réseau de distribution d'eau brute**

**B3 : Réduire les problèmes liés à la réception intempestive d'eau pluviale par les canaux d'irrigation**



### Axe C - Environnement

**C1 : Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux d'irrigation et les milieux naturels**

**C2 : Maintenir et/ou améliorer l'état et le fonctionnement des milieux formés ou influencés par les systèmes d'irrigation**

**C3 : Veiller au maintien d'une bonne qualité de l'eau véhiculée par les canaux**



### Axe D - Patrimoine, cadre de vie et Sensibilisation

**D1 : Formaliser les activités récréatives douces sur les berges des canaux**

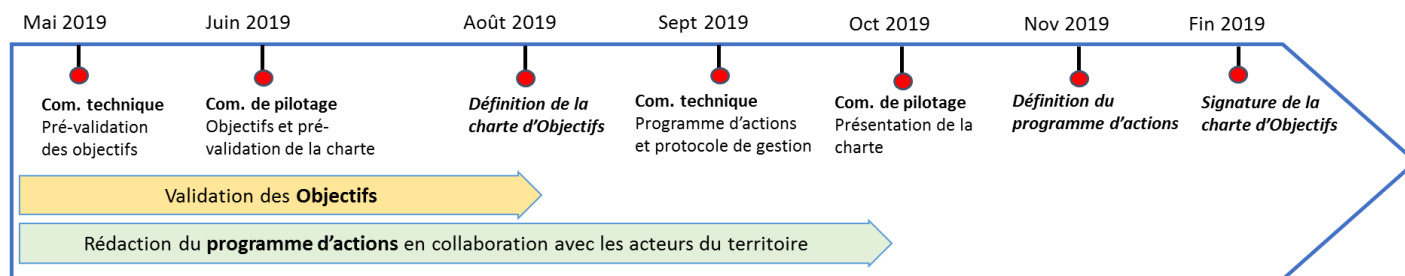
**D2 : Valoriser et préserver les ouvrages formant un patrimoine remarquable**

**D3 : Développer la communication et la sensibilisation de tout un chacun à propos des canaux, de l'irrigation et de l'eau en Provence**

Reliant tous ces axes, l'enjeu transversal de ce contrat de canal est **la gouvernance** entre gestionnaires de réseaux secondaires et SICAS. Cet enjeu vise à organiser la gestion de l'eau agricole sur le territoire, à pérenniser les structures, ainsi qu'à gérer la modernisation et la régulation des ouvrages afin de répondre aux évolutions du territoire.

## Prochaines étapes

L'élaboration du contrat de canal se poursuivra dans les mois qui viennent en collaboration étroite avec les acteurs du territoire. **Objectif** : identifier avec vous les besoins en termes d'action, pour les inscrire au contrat de canal. Tout le monde est potentiellement concerné : structures d'irrigation, agriculteurs, collectivités, acteurs de l'environnement et du patrimoine. N'hésitez pas à vous adresser à nous !



### Contacts :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 Saint Rémy de Provence - Site : [www.contratcanal-contat-nord-alpilles.fr](http://www.contratcanal-contat-nord-alpilles.fr)

Accueil – Tél : 04 90 92 25 76

Mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr)

Camille BOSIO – Portable 07 84 91 27 58

Mail : [cdc-irr@orange.fr](mailto:cdc-irr@orange.fr)